

Délibérations du vendredi 04 juillet 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du vendredi 04 juillet 2025 en salle du conseil, bâtiment 1, RDC, IUT Lumière, Campus PDA.

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 24

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Maxime HERVE, Olivier DAMOUR

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Sam TROUILLOUD, Célia PASCALE, Perrine RULLIER, Emilia GRUN

Représentés : Sarah CORDONNIER, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Pascale COLLIOT
Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Tao MOUNIER, Philippe BISTON, Tom RIOUFOL

Invités : Sylvie DADOMO, Catherine LEROUX, Jim WALKER, Badia KAMEL, Mathis GIROUD, Pierre-Yves STEUNOU, Marielle PIERRON

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS,
Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS

Fermeture parcours rentrée 2025-2026

03 – Fermeture parcours rentrée 2025-2026

Sont présentés au vote de la CFVU les fermetures de 31 parcours, dans les composantes ASSP, Faculté de droit JVD, ICOM, IETL, ISPEF, LANGUES, LESLA, Institut de psychologie, UFR TT et DRI pour la rentrée 2025-2026. Ce sont des fermetures techniques dû à la régularisation faite dans le cadre de modifications de maquette.

Les parcours de licence bidisciplinaire Lettres modernes – Histoire de l'art et archéologie et la Licence 3 Programme international minerve parcours humanités-espagnol ferment définitivement leurs portes.

Les parcours de scandinave seront désormais associés à l'anglais uniquement.

Le master IDSM a été fermé en M1 cette année 2024-2025, et le M2 ferme à la rentrée 2025-2026.

<p style="text-align: center;">Nombre de présents ou représentés : 24 Vote 01 – Avis favorable</p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
	16	4	1	0

Présentation du projet de Licence Professorat des écoles

07 – Présentation du projet de Licence Professorat des écoles

Dans le cadre de la réforme des conditions d'accès aux métiers de l'enseignement. Pour les métiers de l'enseignement primaire, les établissements d'enseignement supérieur avaient jusqu'au 15/06 pour se prononcer.

A Lyon, la solution adoptée et soumise à votre avis est un projet de de licence professorat des écoles qui est portée par Lyon 2 en partenariat avec Lyon 1 et Lyon 3. L'idée est de mettre en place une licence de professorat des écoles coordonnée sur le site.

L'Etat va attribuer des places par académie. On pourrait avoir une centaine de places sur Lyon. Le choix a été fait de se coordonner. Cette licence, si le ministère l'accrédite, sera donc portée par Lyon 2, au niveau de l'ISPEF, pour avoir une offre avec des stages de proximité, déclinée sur 2 sites (Lyon et Bourg-en-Bresse). Les étudiants qui vont rentrer en 1^{ère} année, il faut assurer les passerelles entre les parcours. Lyon 2 peut offrir ces passerelles, par exemple basculer en sciences de l'éducation, car on ne sait pas comment ces étudiants pourront candidater en master avec cette licence.

Cette proposition a donc été faite en étroite coordination avec les équipes des trois universités. Il n'y a aucune volonté de monopoliser cette licence. Le 30 septembre le dossier complet doit être rendu. Le programme est très cadré par le ministère, l'enjeu sera plutôt la répartition des tâches entre les équipes pédagogiques.

Ce projet s'étend sur plusieurs sites (Lyon et Bourg-en-Bresse), et permet une coopération entre des disciplines variées pour répondre aux besoins des futurs enseignants. Des partenariats avec le rectorat et d'autres acteurs de l'Éducation nationale sont mis en place pour favoriser la professionnalisation.

Remarque : S'il y a 70 places à Bourg-en-Bresse, partagé sur deux universités, ça fait 35 places pour chaque ?

Réponse : Cette licence fonctionne un peu sous une forme de co-accréditation. Soit on suit les cours à Lyon ou à Bourg-en-Bresse. Pour le nombre de places, ce ne sont encore que des estimations.

Remarque : C'est une très bonne nouvelle que ce soit un travail des trois universités.

Réponse : Le rectorat est en effet assez heureux que ça se passe de cette manière, preuve que le site lyonnais peut mettre en place des projets coopératifs. Rien n'empêche les universités d'introduire des modules au sein des licences disciplinaires qui permettraient la préparation au concours.

Remarque : A l'ISPEF, les étudiants entreraient dans cette licence, et s'ils valident leur L3, iront directement à l'oral du concours. L'inquiétude est du côté des MEEF car nous avons un peu ces problèmes avec la filière LLCER.

Réponse : Chaque année, dans les salons, les lycéens viennent nous voir car ils veulent devenir professeur des écoles, donc nous ne pouvons pas passer à côté de cette réforme et de ce projet.

Remarque : Il va y avoir de toute manière un tuilage qui va se faire sur plusieurs années avant d'avoir une mise en place réellement stable et les premiers licenciés de cette nouvelle licence.

<p style="text-align: center;">Nombre de présents ou représentés : 20 Vote 01 – Avis favorable</p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
	20	0	0	0

Modification charte sous commission aides sociales

08 – Modification charte sous commission aides sociales

Point retiré de l'ordre du jour

Nombre de présents ou représentés : Nombre
Vote OX – Avis favorable / défavorable

Pour	Contre	Abst	NPPV

Conventions

09 – Conventions

Sont présentées au vote les conventions suivantes :

9.01 - Maitrise en droit, option Droit des affaires et Master droit économie et gestion mention droit des affaires parcours droit des affaires comparé (FDJVD ; Partenaire : Université de Montréal)

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les universités partenaires mettront en œuvre un programme dit conjoint ou de double diplôme conduisant à la délivrance des diplômes de maitrise en droit, option droit des affaires et master droit économie et gestion mention droit des affaires parcours droit des affaires comparé.

9.02 - Licence professionnelle Métiers de la Mode (ICOM ; Partenaire : Association MAYA CAMPUS MTDM)

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la licence professionnelle Métier de la Mode et les dispositions financières relatives à cette mise en œuvre.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'association MAYA CAMPUS, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 178 451 euros pour l'année 2025-2026.

9.03 - Master ès Lettres & Master Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Lettres Parcours Lettres Modernes (UFR LESLA ; Partenaire : Université Sogang à Séoul)

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les universités partenaires mettront en œuvre un programme de double diplôme de deuxième cycle conduisant à la délivrance des diplômes de Master ès Lettres et de Master Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Lettres, Parcours Lettres modernes.

9.04 - Concours externes d'agrégation de lettres modernes, lettres classiques et grammaire (UFR LESLA ; Partenaire : Université Jean Moulin Lyon 3)

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

La convention garantit aux étudiants de recevoir la même préparation et les mêmes informations pédagogiques quelle que soit leur université d'inscription.

9.05 - Concours externes d'agrégation de lettres modernes, lettres classiques et grammaire (UFR LESLA ; Partenaire : Université Jean Moulin Lyon 3)

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

La convention garantit aux étudiants de recevoir la même préparation et les mêmes informations pédagogiques quelle que soit leur université d'inscription.

9.06 - Licence 3 de Lettres parcours lettres classiques (UFR LESLA ; Partenaire : École Normale Supérieure de Lyon)

L'avenant a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique entre l'ENS de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 concernant la L3 « lettres », parcours « lettres classiques ».

L'avenant modifie l'article 2.1 de la convention concernant l'organisation des formations et enseignement.

9.07 - Licence 3 de Lettres parcours lettres modernes (UFR LESLA ; Partenaire : École Normale Supérieure de Lyon)

L'avenant a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique entre l'ENS de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 concernant la L3 « lettres », parcours « lettres modernes ».

L'avenant modifie l'article 2.1 de la convention concernant l'organisation des formations et enseignement.

9.08 - Licence de sociologie – Parcours « Enquête sociologique et intervention sociale » (ESIS) (UFR ASSP ; Partenaires : École Rockefeller, Croix-Rouge, Ocellia Lyon, ARFRIPS)

Dans le cadre de la convention de partenariat pédagogique, l'avenant précise les modalités pédagogiques, logistiques et financières pour l'année 2024-2025.

Cette convention de partenariat pédagogique permet à l'Université Lumière Lyon 2 de percevoir 4 840,11 euros concernant l'année 2024-2025.

9.09 - Diplôme d'accès aux études universitaires option littéraire (SCFC ; Partenaire : Métropole de Lyon)

L'Université Lumière Lyon 2 associe l'image de la Métropole de Lyon comme partenaire sur les pages de son site internet consacrées au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) option littéraire, et garantit la promotion auprès des stagiaires du DAEU quant aux métiers de la solidarité et aux perspectives de carrière associées.

Dans le cadre de cette convention, la Métropole de Lyon s'engage à subventionner l'Université Lumière Lyon 2 à la hauteur de 5 000 euros.

9.10 - Diplôme Universitaire Logement d'Abord (SCFC ; Partenaire : Métropole de Lyon)

Soucieuse de participer à l'amélioration de l'accès au logement des personnes en situation de précarité et de participer aux politiques locales de lutte contre l'exclusion, l'Université Lumière Lyon 2 et la Métropole de Lyon ont décidé de collaborer pour permettre l'accès au Diplôme Universitaire Logement D'Abord (DU LDA).

Nombre de présents ou représentés : 20
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	1	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le vendredi 04 juillet 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

